

Note explicative relative au vote du compte administratif 2016 du budget de la Commune

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

Globalement, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2015 et 2016 est plutôt modérée. En effet, elle n'est que de 1,06 % alors que depuis 2010, elles augmentaient de 3,8 % en moyenne chaque année.

Afin d'arriver à contenir cette évolution à un faible niveau, la Commune a pris plusieurs mesures en 2016, notamment en matière de mutualisation avec la reprise en gestion municipale des activités en faveur de la jeunesse mutualisées depuis 2016 avec la direction de l'enfance, ayant permis de dégager une économie de 90 K€, le coût en gestion communale (175 K€) étant moins élevé que le coût en gestion délégué à l'OMAJ sous forme de subvention (265 K€).

La Commune et le CCAS ont également engagé une mutualisation lors du départ d'un agent de la Direction des affaires financières dont le poste a été mutualisé en transférant la gestion financière du CCAS, permettant d'économiser un emploi et 35 K€.

Parmi les autres mesures mises en œuvre, on peut citer l'intensification du recours aux services municipaux pour assurer en interne les maintenances techniques, l'entretien des bâtiments, la propreté urbaine, la restauration scolaire ou encore la production maraichère nécessaire à la confection des repas des cantines qui permettent de maîtriser les coûts de fonctionnement.

Enfin on peut ajouter les mesures de veille permanente en matière de dette permettant de profiter des opportunités pour améliorer les taux de prêts existants, contracter les prêts aux meilleures conditions, voire à taux zéro et ainsi diminuer le remboursement des intérêts de la dette

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses de fonctionnement des services sont en légère augmentation en 2016 de 2,31 %, soit 52 K€ par rapport à l'exercice 2015.

L'écart s'explique par l'évolution de certains postes, notamment les frais relatifs à des procédures contentieuses contre la Commune et les frais d'expertise engagés pour se défendre, les locations de bus pour les sorties périscolaires et séjours de jeunes, compensés en partie par la baisse des dépenses d'énergie ou d'alimentation des cantines scolaires grâce au rendement croissant de la production maraichère de la ferme agricole de Haute Combe.

Sur l'ensemble des autres postes, les efforts déployés par les services municipaux tout au long de l'année ont permis de stabiliser les dépenses à un niveau équivalent à celui de 2015.

- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses liées au personnel communal sont en hausse de 3,03 % entre 2016 et 2015.

Les effets du glissement vieillesse technicité et plusieurs mesures s'imposant à la Commune représentent un montant de 110 K€.

Ce phénomène mécanique d'évolution de la masse salariale est amplifié en 2016 par la revalorisation du point d'indice de 0,6 % décidé par le gouvernement et appliqué au 1^{er} juillet 2016.

A cela s'ajoute les dépenses relatives à la reprise du personnel de l'OMAJ pour un montant de 140 K€ compensé par la suppression de la subvention versée à l'association et le coût d'un agent recruté dans le cadre du projet de maison de l'éducation à l'alimentation durable (MEAD) pour 10 K€ entièrement financé par des subventions.

Si on tient uniquement compte de l'évolution mécanique des dépenses de personnel, ce poste augmente d'environ de 1,27 % par rapport à 2015.

- Les subventions et participations (chapitre 65)

On peut distinguer dans ce chapitre deux grands secteurs de dépenses :

- Le premier est les subventions aux associations de droit privé qui sont stables par rapport à 2015 autour de 691 K€. La baisse constatée entre 2015 et 2016 provient uniquement de la suppression de la subvention versée à l'OMAJ, la Commune ayant repris la gestion des activités en faveur de la jeunesse.

- Le deuxième est la subvention au CCAS en augmentation de 140 K€ entre 2016 et 2015 pour tenir compte des effectifs et moyens supplémentaires nécessaires à l'ouverture de la crèche « ptits bouts en train », la capacité d'accueil des enfants ayant doublé par rapport à celle de la crèche des cèdres.

- Les charges financières (chapitre 66)

Les dépenses relatives au paiement des intérêts d'emprunt sont en baisse de 8,8 % entre 2016 et 2015.

Les marchés financiers et les taux de prêts des organismes bancaires étant au plus bas, la Commune a bénéficié de cet effet sur ces emprunts à taux variables, le taux d'intérêt moyen passant de 3,385 % en 2015 à 3,14 % en 2016.

Par ailleurs, les intérêts de la dette ne représentent que 3,79 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont inférieurs à la moyenne nationale de la strate.

B - Les recettes

- Les atténuations de charges (chapitre 013)

Cette recette correspond essentiellement au reversement par l'État des participations accordées pour les contrats aidés (emplois d'avenir, CAE et CUI).

Elle est en augmentation de 11,93 % par rapport à 2015, ce qui représente une recette supplémentaire de 26 K€.

- Les ventes de produits et prestations (chapitre 70)

Ces postes comprennent les recettes des prestations de l'enfance (Restauration scolaire et activités périscolaires), la redevance dûe par le délégataire du cinéma, les recettes de l'occupation du domaine public et des locations de salles ainsi que les remboursements des budgets annexes.

Ce chapitre est en légère augmentation en 2016.

- Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit des impôts a évolué entre 2015 et 2016 en raison de l'augmentation des bases notifiées d'une part, de la revalorisation de 1 % des bases fiscales décidée par l'État et de l'augmentation des taux de fiscalité décidée par le Conseil Municipal.

Le produit global supplémentaire de la fiscalité directe locale par rapport à 2015 est de 320 K€.

Quant aux autres postes, l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est en légère baisse par rapport à 2015 en raison du transfert de l'espace activité emploi.

Les droits de mutation sont en augmentation en raison d'une vente exceptionnelle et ponctuelle réalisée en fin d'année ayant généré une recette de 232 K€.

Enfin, la taxe communale perçue sur l'électricité est quasiment identique à 2015.

- Les dotations et participations (chapitre 74)

Parmi ces recettes, on peut ressortir la DGF, victime de l'effort des collectivités au redressement des finances publiques imposé par l'État, en chute libre depuis 2013, qui ne représente plus que 552 K€ de recette au budget en 2016 contre 886 K€ en 2015 et 1,37 M€ en 2010.

Autre recette majeure, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales en très forte baisse en 2016 de 140 K€, soit - 23,20 % par rapport à 2015.

Cette baisse est due à l'effet cumulé du taux dégressif annuel de 5 % de la participation de la CAF, de la baisse de fréquentation des structures périscolaires et des structures en faveur de la jeunesse.

- Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre intègre essentiellement les recettes provenant de la gestion locative du parc immobilier de la Commune qui comprend le bâtiment de la Poste, de la Gendarmerie et de la base ONF, mais également des appartements et locaux commerciaux.

Cette recette est en augmentation entre 2016 et 2015 de 6,3 % en raison de la location de nouveaux locaux commerciaux (Epicerie BOOMERANG, ..) et des révisions annuelles des loyers.

- Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ce chapitre comprend les cessions de biens communaux qui, pour 2016, correspondent à la revente de la propriété DAMIANO, situé chemin des gourettes à un bailleur social pour la création de logements sociaux d'un montant de 210 K€.

En conclusion, il ressort des éléments ci-dessus que la section de fonctionnement du compte administratif 2016 dégage un excédent de 1 458 320,95 € qui doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

- Emprunts et dettes assimilées (Chapitre 16)

Ce chapitre retrace les écritures relatives au remboursement du capital de la dette pour un montant de 997 K€ n'appelant pas de commentaires particuliers.

- Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23)

Globalement, ces trois chapitres budgétaires représentent ce qu'il convient d'appeler les dépenses d'équipement, comprenant respectivement les frais d'études, les acquisitions foncières et matérielles, les travaux sur les bâtiments et la voirie.

Elles représentent une dépense globale de 3,85 M€ en 2016 contre 2,64 M€ en 2015. Depuis 2010 la Commune a réalisé des investissements à hauteur de 21 M€.

Pour 2016, on peut noter comme principales dépenses, les frais d'études de l'extension du musée, les acquisitions de matériels informatiques, l'acquisition de la propriété « Laugeri » située avenue Evelyne Bertrand, de la maison du « four communal » située rue de la Liberté et de terrains agricoles situés à Plan Sarrain, les travaux d'aménagement de l'ancienne laiterie qui finiront en 2017, la transformation d'un appartement situé dans le bâtiment de la « Poste » en logements d'urgence, la fin des travaux de construction de la crèche « ptits bouts en train » à laquelle il faut ajouter les mobiliers et matériels nécessaires à son fonctionnement et la salle communale attenante, les travaux d'amélioration de la voirie communale, des réseaux d'éclairage et des eaux pluviales ...

B - Les recettes

- Les dotations fonds divers et réserves (chapitre 10)

On retrouve dans ce chapitre l'affectation du résultat de l'exercice 2015 à hauteur de 1,35 M€ ou autofinancement.

La taxe d'aménagement (ex. taxe locale d'équipement) pour un montant de 300 K€ et le fonds de compensation à la TVA (FCTVA) pour un montant de 382 K€

Ce chapitre comprend également le don de 1 M€ effectué en 2016.

- Les subventions d'investissement (chapitre 13)

On peut distinguer 3 types de recettes bien distinctes dans ce chapitre budgétaire :

Les subventions versées à la Commune pour le financement de programmes d'investissements par des organismes tels que le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, représentent un montant de 279 K€

On peut citer le financement par la CAF des travaux de la crèche « ptits bouts en train » pour 162 K€ en 2016, le financement de travaux de voirie et de réseaux par le Département pour 95 K€, le financement de parkings à vélos par la Région pour 8 K€, le financement de diverses acquisitions de matériels par l'Etat pour 15 K€.

Le produit des amendes de police versé par l'Etat pour 165 K€ en 2016

Les participations de tiers au titre de travaux d'aménagement de voirie et au titre de projets urbains partenariaux (PUP), respectivement d'un montant de 78 K€ et de 120 K€.

- Emprunts (chapitre 16)

Pour compléter le financement de ses investissements la Commune a eu recours en 2016 à un emprunt pour un montant de 1,5 M€.

Il est à noter que ce prêt a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts pour une durée de 20 ans afin de financer les travaux de l'ancienne laiterie.

Ce projet étant éligible à une enveloppe spécifique d'emprunt de la Caisse des Dépôts pour des programmes d'amélioration thermique et énergétique de bâtiments publics, la Commune a bénéficié d'un prêt avec un taux d'intérêt à 0 %.

La section d'investissement présente un besoin de financement de 395 807,32 € qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement 2016.

Note explicative relative au vote du compte administratif 2016 du budget de l'eau potable

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections : la section d'exploitation et la section d'investissement.

1 - LA SECTION D'EXPLOITATION

A - Les dépenses

Les dépenses d'exploitation du service de l'eau traduisent la politique engagée depuis plusieurs années pour développer le recours aux équipes techniques de la RME afin d'assurer un maximum de travaux en interne.

Cette démarche se retrouve dans les charges de fonctionnement du service en 2016 qui sont en augmentation de 125 K€ par rapport à 2015.

Les charges de personnel sont également en augmentation et prennent en compte sur une année pleine la création d'une équipe chargée de réduire les fuites sur le réseau d'eau potable et ainsi optimiser le rendement des réseaux.

Les charges financières, peu élevées pour un budget de cette importance, sont en baisse par rapport à 2015.

B - Les recettes

Les recettes d'exploitation prennent en compte principalement la vente de l'eau aux abonnés pour un montant de 2,2 M€ légèrement supérieur à 2015.

On peut noter les travaux réalisés en régie qui génèrent une recette de 264 K€ sur le budget de l'eau

Enfin, est intervenu en 2016 le versement du 1er acompte d'une subvention très importante de l'Agence de l'Eau que la Régie Municipale des Eaux a obtenu, dans le cadre de son projet d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable, pour un montant de 271 K€.

Cette subvention d'un montant global d'environ 1M€ sera versée au budget de l'eau sur une période de 4 ans, répartie entre la section d'exploitation et d'investissement, et permettra de poursuivre ce projet engagé en 2015 par la RME.

Le compte administratif de l'eau dégage un excédent d'exploitation de 821 925,29 € qui doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

1 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

En dehors des opérations d'ordre qui s'équilibrent entre sections, les dépenses principales se résument au remboursement du capital de la dette pour un montant de 160 K€ et les dépenses relatives aux programmes d'investissement pour 190 K€ que la RME n'est pas en mesure de gérer en régie, notamment les travaux d'ultrafiltration de la station de la foux pour 93 K€ et les travaux de réhabilitation des réseaux Corniche Bénard pour 48 K€

A - Les recettes

la RME autofinance la totalité des ses investissements et n'a donc pas recours à l'emprunt.

Il est à noter la présence d'une partie de la subvention versée par l'Agence de l'Eau évoquée ci-dessus pour financer l'acquisition de matériels et d'outillages nécessaires au projet d'amélioration du rendement des réseaux.

La section d'investissement dégage un besoin de financement de 102 786,74 € qui sera couvert sans difficulté par l'excédent d'exploitation.

Note explicative relative au vote du compte administratif 2016 du budget de l'assainissement

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections : la section d'exploitation et la section d'investissement.

1 - LA SECTION D'EXPLOITATION

A - Les dépenses

Les charges de fonctionnement du service en 2016 sont en légère augmentation de 30 K€ par rapport à 2015 et traduisent une volonté de gérer en interne une grande partie du travail d'entretien et de développement des réseaux.

Les charges de personnel quant à elles sont en très légère augmentation par rapport à 2015.

Les charges financières, très faibles pour un budget de cette importance, sont en baisse par rapport à 2015.

B - Les recettes

Les recettes d'exploitation prennent en compte principalement la part assainissement de la vente de l'eau aux abonnés pour un montant de 940 K€.

On peut noter les travaux réalisés en régie qui génèrent une recette de 347 K€ sur le budget de l'assainissement collectif.

Il est à noter la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau d'un montant de 100 K€ correspondant à un rendement optimal de la station d'épuration.

Le compte administratif de l'assainissement dégage un excédent d'exploitation global de 487 480,05 € (480 301,89 € pour l'assainissement collectif et 7 178,16 € pour l'assainissement non collectif) qui doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

1 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

Les dépenses principales de cette section concernent le remboursement du capital de la dette pour un montant de 24 K€ et les dépenses relatives aux travaux de la station d'épuration pour 13 K€.

A - Les recettes

la RME autofinance la totalité des ses investissements et n'a donc pas recours à l'emprunt.

La section d'investissement dégage un excédent de 48 633,76 € qui sera reporté en recettes d'investissement sur 2017.

Note explicative relative au vote du compte administratif 2016 du budget des Pompes Funèbres

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

Les dépenses d'un montant total de 30 K€ concernent essentiellement la construction de caveaux et la mise à disposition à temps partiel d'un agent communal pour la gestion de la régie des pompes funèbres

B - Les recettes

les recettes prennent en compte la revente des caveaux et les prestations effectués par les services municipaux pour un montant de 28 K€.

Le compte administratif des pompes funèbres dégage un excédent de fonctionnement de 11 424 €.

1 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement, ne présentant pas de réalisations en dépenses, dégage un excédent de 18 038,61 € qui sera reporté en recettes d'investissement sur 2017.

Note explicative relative au vote du compte administratif 2016 du budget des Transports

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable comprend uniquement la section de fonctionnement.

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

Les dépenses d'un montant total de 123 K€ concernent essentiellement les charges du personnel nécessaire au fonctionnement de ce service, en particulier les chauffeurs de bus.

B - Les recettes

Ces dépenses sont financées par une recette provenant d'une subvention du budget principal

Le compte administratif des Transports dégage un excédent de fonctionnement de 5 824,28 €.